



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Pierre Mauron / René Thomet  
**L'argent, il est où ?**

2016-CE-88

### I. Question

Par question 2014-CE-194, les soussignés ont sollicité le Conseil d'Etat afin d'obtenir des informations claires et détaillées sur l'affectation de la fortune cantonale, qui se montait à près d'un milliard de francs. Elle provient en grande partie du produit de la vente, en 2005, de l'or excédentaire de la BNS, attribué au canton de Fribourg.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a expliqué de quelle manière cette fortune était affectée, à hauteur de 50 % environ.

Avec les résultats de comptes 2015, cette fortune a encore augmenté selon les déclarations faites par le ministre cantonal des finances, pour dépasser le milliard de francs à l'heure actuelle.

Cela étant, les soussignés n'ont pas trouvé, dans les explications figurant dans les comptes de l'Etat, dans les données relatives au bilan ou encore dans les déclarations du Conseil d'Etat, où se trouve concrètement et précisément cette fortune. Si l'on se base sur le bilan 2014 du canton de Fribourg (dernier bilan connu à ce jour), entre les comptes de disponibilités et ceux de placements financiers à moyen et long termes, ce n'était pas moins de 900 millions de francs dont disposait notre canton.

Or, à l'heure où de nombreux établissements bancaires annoncent des taux d'intérêts négatifs concernant des placements importants, il nous paraît nécessaire de savoir où se trouve concrètement cette fortune et sous quelle forme, de manière à ce que, à défaut de rendements, elle ne diminue pas, tant que le Conseil d'Etat n'a pas mis en place de stratégie quant à son utilisation future, ce qui pourrait prendre tout de même un certain temps, 2 ans s'étant écoulés depuis notre dernière question.

1. Sous quelle forme se trouvent les actifs financiers de l'Etat de Fribourg, avec le détail des postes (disponibilités sur des comptes et tout autres placements financiers à moyen et long termes) ?
2. Dans quels établissements bancaires se trouvent les actifs financiers de l'Etat de Fribourg placés, qu'ils soient considérés comme disponibles ou à moyen et long termes ?
3. Le canton de Fribourg fait-il appel à des intermédiaires extérieurs pour gérer ses placements financiers ?
4. Entre les disponibilités et les placements à moyen et long termes, quels sont les différents rendements de cette fortune ?

5. L'Etat de Fribourg doit-il subir des taux d'intérêts négatifs sur une part de sa fortune ? Et si oui, dans quelle mesure ?

13 avril 2016

## II. Réponse du Conseil d'Etat

### 1. Considérations générales

L'actif du bilan de l'Etat de Fribourg se compose du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Le patrimoine administratif contient l'ensemble des actifs indispensables à l'accomplissement des tâches d'intérêt public. Le patrimoine financier quant à lui contient les biens aliénables sans nuire à l'exécution des tâches d'intérêt public. Les positions de liquidités et des placements sont inclus dans le patrimoine financier. La composition de l'actif du bilan est présentée annuellement dans le fascicule des comptes de l'Etat de Fribourg, accompagnée d'indications détaillées en ce qui concerne notamment le tableau du flux de trésorerie, la composition du capital propre et le détail des titres et participations notamment.

Les questions des députés Pierre Mauron et René Thomet se focalisent sur la composition des positions de liquidités et des placements contenus dans le bilan de l'Etat. Nous répondons aux questions posées de la manière suivante, en se référant à la situation du bilan de l'Etat de Fribourg au 31.12.2015.

#### *1. Sous quelle forme se trouvent les actifs financiers de l'Etat de Fribourg, avec le détail des postes (disponibilités sur des comptes et tout autres placements financiers à moyen et long termes)?*

A la date du 31.12.2015, les disponibilités financières à vue se composaient de la manière suivante :

<b>Actif</b>	en francs
Caisse	309'361
Comptes postaux	95'292'692
Banques	274'132'351
<b>Total des disponibilités</b>	<b>369'734'404</b>

Le rendement obtenu sur l'année 2015 correspond à 0,08 %. Si aucune position n'est pour l'instant frappée d'un intérêt négatif, les taux ont baissé sur l'année 2015, pour tendre vers 0 %.

Les placements financiers à moyen et long termes regroupent les différentes positions détenues auprès des établissements bancaires. Le tableau ci-après présente la situation des placements selon leur durée, avec l'indication du taux d'intérêt moyen pondéré par période.

## Répartition des placements financiers à moyen et long termes au 31.12.2015

	<b>Totaux par échéance</b>	<b>Taux de rendement moyen pondéré, par période</b>
	en francs	en %
<b>jusqu'à 1 an</b>	219'010'677	0.22
<b>de 1 à 2 ans</b>	282'000'000	0.26
<b>de 2 à 3 ans</b>	10'000'000	1.00
<b>plus de 3 ans</b>	200'000'000	0.19
<b>Total des placements financiers</b>	<b>711'010'677</b>	<b>0.23</b>

Au vu de l'évolution du taux d'intérêt sur le marché des capitaux depuis l'introduction des taux négatifs par la BNS, le rendement des placements financiers a diminué de manière importante par rapport aux années précédentes. Le rendement se maintient à un niveau faible, mais demeure positif, moyennant des efforts importants afin de trouver des solutions adéquates, en préservant dans tous les cas la priorité de la sécurité sur le rendement. Les placements sont réalisés sous la forme de comptes à termes auprès d'établissements financiers mentionnés ci-dessous.

### ***2. Dans quels établissements bancaires se trouvent les actifs financiers de l'Etat de Fribourg placés, qu'ils soient considérés comme disponibles ou à moyen et long termes ?***

L'ensemble des liquidités et des placements financiers est confié à des institutions bancaires de premier ordre actives sur la place fribourgeoise. Il s'agit en particulier de la BCF, du Crédit Suisse, de l'UBS, de PostFinance et de différentes banques Raiffeisen fribourgeoises.

### ***3. Le canton de Fribourg fait-il appel à des intermédiaires extérieurs pour gérer ses placements financiers ?***

L'Etat de Fribourg ne fait pas appel à des intermédiaires dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de ses placements. L'Administration des finances, qui a la charge de ces tâches, est en contacts réguliers avec des institutions professionnelles afin de se tenir informée de l'évolution du marché et des opportunités qu'il peut offrir.

### ***4. Entre les disponibilités et les placements à moyen et long termes, quels sont les différents rendements de cette fortune ?***

Nous renvoyons à la réponse à la question 1.

### ***5. L'Etat de Fribourg doit-il subir des taux d'intérêts négatifs sur une part de sa fortune ? Et si oui, dans quelle mesure ?***

A ce jour, l'Etat de Fribourg est parvenu à maintenir un rendement positif sur l'ensemble de ses placements financiers et n'a pas été pénalisé par des intérêts négatifs.

6 juin 2016